

#### CONSEIL NATIONAL D'ORLÉANS 5 - 6 OCTOBRE 1974

# un conseil difficile mais efficace

ébats houleux, palabres sans fin, discussions de couloir, le tout dans une atmosphère de fatigue accentuée par une température peu clémente que la chaleur des débats n'est pas parvenue à faire monter... sans compter avec le parallèle établi avec le lieu même de cette réunion et les relents de batailles byzantines engagées naguère lors d'un congrès étudiant.

Voilà l'image que la presse s'est plu à répandre sur le Conseil national d'Orléans.

Certes, le débat a été difficile d'autant plus que le déroulement du conseil s'est fait en grande partie en séance plénière. Mais il apparut aux délégués qu'il était impossible de se séparer trop vite en commission de travail alors que c'est l'orientation même et le sens politique de ce travail qu'il fallait régler en commun. Les difficultés ont été renforcées par les soucis procéduriers et un juridisme pointilleux manifestés par les tenants du texte Chapuis qui n'ont pas voulu prendre en compte une constatation pourtant simple : la démarche politique pressante de l'ancienne majorité à été stoppée. Son orientation politique a été refusée par la grande majorité des militants de ce parti par l'intermédiaire de Conseil. délégués au En démocratie, la démission de l'ancien BN devait constituer la sanction de cet état de

C'est ce qu'ont dit simplement Leduc et Hercet intervenant au nom de leur courant. Cette sanction démocratique n'était pas à négocier. Mis en minorité, le BN aurait dû se retirer et le débat politique tellement appelé de ses vœux sur les Assises aurait pu s'établir plus sereinement.

Par le vote de la motion Leduc, puis de la motion Hercet (voir motions 1 et 3) à de très fortes majorités, les militants ont affirmé le lien qui doit exister entre la démarche politique voulue par la majorité du parti et la direction qui a mission de la faire entrer dans les faits.

Voilà comment s'explique aussi disjonction demandée par Leduc au nom du texte 2, à la motion proposée par Pascal Dorival au nom du texte 3. Après la réunion de la commission des résolutions, cette notion exigeait d'une part la démission du BN à la suite du désaveu exprimé par le Conseil et indiquait d'autre part le principe d'une direction politique provisoire. La majorité des délégués au Conseil (57 %) ont estimé que pour la clarté des débats, il était préférable de voter le samedi soir sur la démission du BN et de remettre au lendemain, selon la décision de la majorité du BN, la discussion sur la désignation de la future direction.

Le principe d'une direction tripartite élue à la proportionnelle des votes d'orientation a été rapidement acquis par le vote de la motion proposée par Hercet. Cette direction politique provisoire (DPP) est chargée d'assurer la continuité du parti et la préparation des Assises (l'unanimité étant faite sur la participation du PSU). Une commission paritaire, celle-là, a pour fonction de mettre sur pied la préparation démocratique du Congrès qui aura lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre 1974. Chapuis faisait savoir que les représentants de son courant ne siégeraient qu'à cette commission.

A propos des Assises, un vote avait lieu sur une motion Hercet à laquelle s'était rallié le courant 2. Cette motion, (motion 4) adoptée, indiquait qu'en aucun cas l'apparition d'une force autogestionnaire ne pouvait résulter d'une intégration dans une organisation dont le PS est l'épine dorsale. Contradictoirement, Michel Rocard avait opposé un texte (voir motion 5) inspiré directement du projet de société proposé comme charte politique des Assises.

En fin de conseil, une motion du camarade Berthinier (voir motion 6) était proposée au



vote. Toujours à propos des Assises, cette motion précisait le but politique fixé à la participation du PSU. Inspirée par les tenants du courant 3, elle fut adoptée également par le courant 1 et le courant 2. Ce dernier ne manquait pas cependant d'en révéler quelques ambiguïtés.

Il était déjà tard. Avant que les délégués se

séparent, chaque courant tirait la leçon de ce Conseil. Après une déclaration d'André Barjonet, des interventions de Michel Rocard et de Victor Fay, Michel Mousel devait mettre l'accent sur l'importance des tâches à venir du parti.

#### **Alain MOUTOT** ■

#### 1 Motion Leduc < Direction >

« Le Conseil National

« exprime son désaccord avec le sens que la majorité de la direction a voulu donner à la participation des militants du parti aux Assises du Socialisme;

« affirme qu'en aucun cas le PSU ne saurait s'engager dans la voie de la constitution d'une force politique ayant le P.S. comme principale composante et comme épine dorsale;

« rejette toute forme de lien organique avec une organisation qui, dans ses structures, son idéologie et sa stratégie, est fondamentalement liée au réformisme.

« En conséquence il exige la démission du Bureau National ».

## 2 Motion Chapuis < Direction >

« Le conseil national demande la réunion de la commission des résolutions pour qu'ait lieu le débat nécessaire à la préparation des assises et du prochain congrès qu'appelle la situation. C'est à l'issue de ce débat que pourrait être remise la démission du bureau national, après qu'auront été définies les conditions d'une direction provisoire et d'une prise en charge des divers problèmes pratiques posés ».

# (Leduc: 237; Chapuis: 164; 62 abstentions et 6 refus de vote)

## 3 Motion Hercet < Direction >

La motion Hercet proposait au Conseil d'élire la direction provisoire à la proportionnelle des courants, afin d'y associer tout le Parti.

« Nous proposons dans les conditions

précisément définies par la thèse 14 l'élection d'une Direction provisoire tripartite selon la proportionnelle des courants qui se sont exprimés sur le vote d'orientation.

Cette direction provisoire aura pour mission : 1°) d'assurer la continuité et la légitimité du Parti.

- 2°) de désigner en toutes circonstances la représentation nationale extérieure du Parti, et notamment dans la préparation et les débats des Assises (y compris au Comité d'Organisation).
- 3°) d'assurer la vie du Parti et de veiller dans des conditions démocratiques à la réunion d'un Congrès ordinaire du Parti entre le 15 novembre et le 15 décembre 1974 ».

## (304 mandats contre 7 avec 19 abstentions et 139 refus)

### 4 Motion Hercet < Assises >

Le Conseil National, après son vote de prise en considération des textes présentés, constate que l'ensemble des délégués se sont prononcés pour assurer la participation du Parti aux Assises Nationales du Socialisme des 12 et 13 octobre.

Il enregistre l'apport contributif du Comité d'Organisation des Assises à travers le projet de société.

Il mandate ses militants pour participer à ces Assises, dans le cadre des carrefours et forum définis par le Comité d'Organisation.

Les militants du P.S.U. interviendront sur la base des positions du Parti telles qu'elles ont été définies notamment au Congrès de Toulouse (Décembre 72) et aux Conseils Nationaux de Paris (Novembre 73) et d'Orléans (Octobre 74).



#### **5 Motion Rocard** < Assises >

Le Conseil National constate que les Assises du Socialisme n'ont pas vocation à prendre des décisions organisationnelles. Le Conseil National rappelle qu'un Congrès du Parti est habilité à délibérer sur un tel point.

Le Conseil National confirme sa participation aux Assises du Socialisme sur la base politique des carrefours « militer pour le socialisme » et le projet de société « pour le socialisme » présenté par le Comité d'Organisation.

## (Rocard: 151; Hercet: 305; 10 abstentions et 2 refus de vote)

#### **6 Motion Berthinier** < Assises >

Les Assises Nationales du Socialisme expriment la nécessité pour les socialistes autogestionnaires de se confronter avec des militants syndicalistes, sociaux culturels, etc., ainsi qu'avec les militants du P. S. dans le cadre de l'unité populaire.

Cette confrontation doit avoir à la fois des aspects pratiques (mise en commun des bilans de luttes passées, élaboration d'actions communes) et théoriques (sens politique global de ces actions sectorielles).

Elle n'est pas contradictoire avec la perspective de l'unité populaire mais complémentaire : elle vise en effet à renforcer, à l'intérieur de l'unité populaire, le courant politique autogestionnaire face au courant social-démocrate et au Parti Communiste. Dans cette perspective il est nécessaire de définir une réponse aux questions politiques posées par les militants syndicalistes, ouvriers et paysans, en particulier de ceux qui ont signé « l'Appel ».

Cela signifie que les Assises ne sont nullement un colloque — pas plus que la première étape vers une intégration dans la social-démocratie — mais une étape dans le processus de constitution et de renforcement du courant socialiste autogestionnaire.

Le P.S.U., à l'issue de ces Assises, tirera donc, localement et nationalement, le bilan de cette confrontation théorique et pratique. Il toutes les mesures, dans fédérations, puis au niveau national dans son Congrès pour définir les mesures concrètes (ex. favoriser, dans les Comités de lutte à la base, l'expression du socialisme autogestionnaire au sein de l'unité populaire, permettre les confrontations politiques plus globales), mesures propres à continuer ce processus de courant renforcement du socialiste Seule autogestionnaire. effet en confrontation pratique et théorique entre militants de diverses organisations (P.S.U., P.S., Groupes politiques autogestionnaires) et militants inorganisés peut permettre dans l'avenir de créer les conditions de dépassement des diverses organisations confrontées, dont le P.S.U., pour aboutir à une puissante force politique autogestionnaire de masse, intégrée dans l'unité populaire.

## (Unanimité moins 2 voix, 31 abstentions et 7 refus de vote).

# 7 Motion Participation aux Assises

Le Conseil National a fixé le mode de participation aux Assises :

« Les délégués du Parti aux Assises seront désignés par chacun des Conseils fédéraux dans les mêmes rapports que l'élection des délégués au Conseil National, c'est-à-dire proportionnels en nombre à leurs mandats au Conseil et aux votes politiques des fédérations pour ce Conseil. Dans chaque fédération, la liste constituée par le Conseil Fédéral ou les directions fédérales devra comprendre par priorité des camarades ayant participé à des rencontres locales des trois composantes ».